

## Avis aux doctorants

### Copie des rapports des rapporteurs

L'école doctorale informe que tout doctorant dont les membres et le président du jury de soutenance sont désignés par décision du président de l'université peut recevoir une copie des rapports des rapporteurs désignés par la commission. Le doctorant qui souhaite obtenir cette copie peut s'adresser au service du troisième cycle.

Ecole Doctorale Sciences & Technologies

Abdelhak AYADI

